

**La MINUSMA entre désengagements et recompositions :
quels impacts sur son efficacité dans la lutte contre le
terrorisme et sur le relèvement du Mali ?**

Entretien entre

Dr Christian POUT, Ministre Plénipotentiaire,
Président du Think Tank CEIDES,
Directeur du Séminaire de Géopolitique Africaine à l'Institut Catholique de Paris
&
Monsieur Sainclair MEZING, Journaliste

Publié dans le *Cameroon Tribune* du 06/12/2022, p. 31.

Décembre 2022

1- Plusieurs Etats partenaires de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ont annoncé leur retrait de cette force. Qu'est-ce qui, selon vous, peut expliquer ces retraits ?

Plusieurs facteurs peuvent à mon sens expliquer ce qui apparait clairement aujourd'hui comme un désengagement progressif voire programmé des Etats, des partenaires et contributeurs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ces facteurs sont influencés par les spécificités et complexités de la situation actuelle au Mali, et aussi, bien-sûr par les nouvelles dynamiques internationales qui imposent aux acteurs de redéfinir leurs stratégies à l'extérieur et à l'intérieur. Avant de m'étendre sur les motifs de retrait qui ont pu décider certains Etats à quitter le Mali, je souhaite rapidement dire un mot sur la MINUSMA en elle-même. En effet, la MINUSMA est l'une des plus importantes et sensibles missions assurant les opérations de maintien de la paix (OMP) parmi les six qu'on dénombre en Afrique. Elle a été créée par la résolution 2100 du Conseil de sécurité, du 25 avril 2013, initialement pour appuyer le processus politique dans ce pays et effectuer un certain nombre de tâches d'ordre sécuritaire. C'est dans ce sens que le Conseil de sécurité a expressément demandé à la MINUSMA d'aider les autorités de transition maliennes à stabiliser le pays et à appliquer la feuille de route pour la transition. Le 25 juin 2014, suite à l'adoption de la résolution 2164, le Conseil a décidé de resserrer le mandat de la MINUSMA sur des tâches prioritaires telles que la sécurité, stabilisation et protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, ainsi que l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire.

La récente prorogation de son mandat en 2022 par le Conseil de sécurité jusqu'au 30 juin 2023, avec les mêmes effectifs maximums de 13289 militaires et 1920 policiers, a marqué un tournant dans le renforcement de ses pouvoirs et dans le recadrage de ses priorités au regard des failles et dénonciations qui plombaient de plus en plus son efficacité. Ainsi donc, la MINUSMA a le droit d'utiliser « tous les moyens nécessaires » pour accomplir son mandat. En plus de son soutien à la mise en œuvre de l'Accord de 2015 par les parties prenantes maliennes et à la poursuite de la transition politique, la MINUSMA devra faciliter l'application par les acteurs maliens d'une stratégie politique globale et inclusive visant à lutter contre les causes profondes et les facteurs des conflits violents, à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires et à rétablir la présence et l'autorité de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali. Si on peut saluer la redéfinition de son mandat, désormais plus transversal et adapté aux besoins du contexte, il semble néanmoins que celle-ci n'a pas suffi à convaincre et rassurer les Etats et partenaires devenus suspicieux du fait de nombreuses défaillances, non-respect de certains engagements, accusations de violation de la souveraineté malienne, violations des droits humains, restrictions diverses, désinformations etc.

De façon synthétique, on peut s'avancer à dire que les motifs de retrait de certains Etats de la MINUSMA sont dus à des considérations d'ordre sociopolitique et à l'existence avérée ou non d'entraves opérationnelles. Dans le registre des obstacles sociopolitiques, les autorités de transition maliennes ont plusieurs fois dénoncé les bavures des forces internationales, et accusé les instances dirigeantes et techniques de la MINUSMA de ne pas suffisamment coopérer et agir dans le seul intérêt du Mali selon les orientations politiques et sécuritaires

définies par elles. Dans le même temps, quelques pays d'origine de plusieurs contingents africains et européens de la MINUSMA ont reproché aux autorités maliennes des lenteurs dans la mise en œuvre des résolutions devant garantir le retour à l'ordre constitutionnel selon les termes de l'Accord de paix issu du processus d'Alger. Des accusations de violation des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, ont également été faites, de même que des dénonciations sur la non traduction en justice de certains membres des forces de défense et de sécurité maliennes soupçonnés d'exactions, notamment sur des communautés en particulier. Concernant les difficultés opérationnelles, de nombreuses plaintes ont été enregistrées au sujet des agressions et attaques, qui ont pour certaines causé la mort de plusieurs casques bleus. Pour quelques Etats, la mort de ces soldats de la paix aurait pu être évitée si le Mali avait pris ses responsabilités en entretenant des rapports de coopération et de confiance plus étroits et cordiaux avec ses partenaires dans la lutte contre les groupes extrémistes. Il va sans dire que les restrictions imposées par le Mali n'ont pas aidé à assainir ses relations avec la MINUSMA. Selon un rapport du Secrétaire général de l'ONU, 20 cas de restrictions aux mouvements terrestres de la mission, ainsi que 22 cas de restrictions à ses mouvements aériens ont été relevés. On anticipe aisément les problèmes de réactivité que cela a pu occasionner.

Par ailleurs, il convient de souligner que le retrait de certains Etats a aussi été influencé par des mésententes sur les options stratégiques et coopératives adoptées par les autorités de transition maliennes. A titre d'exemple, le rapprochement de celles-ci avec le groupe russe Wagner dans la conduite de certaines opérations et activités n'a pas toujours été vu d'un très bon œil.

Pour les autorités maliennes, la désapprobation publique de ces choix et d'autres mesures a parfois été perçue comme une atteinte à la souveraineté du Mali. Cela a contribué à alimenter des crises diplomatiques et à susciter la défiance y compris au sein de la population. Je signale ici par exemple l'expulsion d'Olivier SALGADO, le porte-parole de la MINUSMA, le 20 juillet 2022 suite à ses propos dans le cadre de la détention de 49 soldats ivoiriens considérés comme des mercenaires par les autorités maliennes. Aussi, de nombreux incidents ont été répertoriés, notamment, en mai à Aghelhok contre des forces de la MINUSMA. Pour ma part, ce dernier acte de défiance populaire démontrait la présence d'un malaise qui prenait des proportions inquiétantes. Les tensions récurrentes entre les autorités de transition maliennes, la MINUSMA et des Etats étrangers sur des questions relevant aux premiers abords du domaine réservé du Mali ont parfois donné l'impression à tort, je le crains, aux acteurs locaux et aux communautés que certains partenaires du Mali avaient des agendas cachés. Cela a accentué les perceptions négatives sur les partenaires internationaux actifs au Mali. Pour prendre un exemple, une enquête d'opinion publiée en mai 2022 au Mali par la Friedrich-Ebert-Stiftung montrait que les principaux reproches formulés par les personnes insatisfaites du travail de la MINUSMA étaient : ne pas protéger les populations contre la violence des groupes armés (72%), se protéger elle-même (43%), son mandat n'est pas suffisamment connu (29%) et être complice des groupes armés (28%). Ces statistiques fournissent un point de départ assez intéressant pour analyser l'imaginaire collectif au Mali.

De ces différents éléments, on peut comprendre le retrait déjà acté ou annoncé des Etats qui considèrent que les conditions sociopolitiques et opérationnelles n'étaient plus réunies pour rester engagés au Mali, à l'instar du Royaume-Uni, Egypte, Bénin, Côte d'Ivoire, Suède, France, qui a dernièrement mis fin à sa mission Barkhane.

2- Quel peut-être l'impact de ces départs annoncés dans la lutte contre le terrorisme au Mali et pensez-vous qu'ils peuvent contribuer à fragiliser la force onusienne ?

Je dois dire que la situation au Mali reste fragile, malgré les mesures de riposte adoptées par les autorités de transition maliennes pour stopper et contenir la violence armée. Des millions de maliens sont encore confrontés à l'insécurité alimentaire, plus d'un tiers d'entre eux survivent grâce à l'aide humanitaire. Dans plusieurs régions, les conditions sécuritaires continuent de se dégrader du fait de l'augmentation des attaques transfrontalières et de la violence intra et intercommunautaire. A l'échelle locale cette violence est nourrie par des rivalités entre fractions, milices (peuls, la katiba Macina ou encore les dogons), et groupes d'autodéfense qui profitent de l'insuffisant maillage étatique et sécuritaire pour essayer de contrôler des parcelles du territoire national. L'affaiblissement et l'absence des institutions capables de consolider l'autorité de l'Etat sur le terrain n'aident pas à rassurer la population qui demeure vulnérable et exposée aux attaques des groupes extrémistes ou parfois aux abus des forces de défense et de sécurité. Les difficultés supplémentaires engendrées par la pauvreté ambiante, la récession économique, voire même par le changement climatique placent le Mali et ses partenaires internationaux en mauvaise posture. Dans cet engrenage, l'appui des Etats étrangers et leurs contingents engagés localement avait l'avantage d'atténuer certaines vulnérabilités. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la présence de plusieurs contingents venus d'horizons différents aidait pour le moral des troupes nationales et contribuait à faire passer un message aux groupes extrémistes actifs dans la région. En plus du fait qu'il s'agissait d'une preuve manifeste de solidarité internationale, la présence de ces contingents permettait d'intensifier qualitativement les mesures de riposte du Mali et de l'ONU contre la menace terroriste au Mali et dans le Sahel en général. Au plan stratégique et opérationnel, la contribution des Etats désormais désengagés était grandement appréciée et avait permis d'avancer dans le processus de stabilisation. De même, le processus de redéploiement de l'Etat malien qui se faisait avec la MINUSMA risque désormais de connaître un ralentissement à cause de l'absence d'un soutien technique et logistique. Au Nord du Mali, par exemple, le soutien aérien de certains Etats comme la France a longtemps facilité les opérations.

Il ne fait pas de doute que le désengagement de plusieurs Etats de la MINUSMA aura des répercussions considérables, même si de nouveaux Etats venaient à être impliqués. A côté de l'expertise technique et stratégique, et aussi, de l'allocation d'importantes ressources matérielles, logistiques et financières, il y'a le volet social et humanitaire dans lesquels certains des Etats sous le départ se distinguaient.

Le Mali qui s'est retiré du G5 Sahel et qui a essayé le retrait de la force TAKUBA de l'UE, devra désormais conjuguer avec une MINUSMA reconfigurée, avec qui ses rapports ne sont pas toujours sans frictions. Il faudra dans ce contexte réajuster les modalités de coopération entre les acteurs intervenants aux côtés du Mali, si on veut maximiser les chances d'éradiquer le terrorisme dans ce pays et partant au Sahel.

3- Comment le Mali peut-il se réorganiser pour faire face au terrorisme ?

Comme j'ai eu à le souligner, la victoire du Mali sur le terrorisme passe assurément par une redynamisation de ses relations avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, qui bien que disposant de compétences techniques adaptées et de moyens financiers, doivent montrer une volonté sans équivoque à accompagner le Mali dans sa quête de paix, de stabilité et de développement. Cela doit se faire dans le respect de la souveraineté et de la dignité du peuple malien, ainsi que, des usages de solidarité qui donnent un sens à une implication dans le concert des nations. Le terrorisme n'étant pas un phénomène spontané, il est nécessaire que les autorités de transition maliennes apportent des solutions convenables et inclusives aux causes profondes et immédiates du terrorisme qui sévit. Elles peuvent dans ce sens renforcer l'orientation stratégique suivie à ce jour, et aussi, redéfinir des axes prioritaires en adéquation avec les acquis obtenus, les besoins, les moyens disponibles et les objectifs à atteindre dans le temps long. Les défaillances qui expliquent le bilan très mitigé de la prévention et lutte contre le terrorisme au Mali, donnent aussi des pistes pour parvenir à des solutions durables en vue d'assurer la protection des maliens et de leurs droits, d'accélérer la réconciliation nationale, pour la paix et la stabilité de la région. Dans cet ordre d'idées, les priorités stratégiques déjà mises en œuvre doivent être renforcées dans le domaine de : la protection des civils ; du respect et promotion des normes internationales des droits de l'homme et humanitaires ; de la responsabilisation ; du dialogue intra et intercommunautaire ; de la coopération régionale et internationale ; de la conclusion des alliances stratégiques ; de l'inclusivité en veillant à prendre en compte l'avis de toutes les composantes ; de la mobilisation des ressources ; de la création de la richesse et l'autonomisation.

Ainsi donc, la conception et l'exécution des politiques et stratégies visant à réaliser ces priorités seront plus à même de changer la physionomie du paysage malien, et de répondre aux aspirations des populations. Ces dernières estimaient d'ailleurs selon l'enquête d'opinion politique réalisée par la Friedrich Ebert Stiftung (FES) en mai 2022 que les principales priorités que devraient prendre en compte les autorités de la transition sont : lutter contre l'insécurité (69%), lutter contre l'insécurité alimentaire (35%), créer de l'emploi (33%), lutter contre la pauvreté (31%), restaurer la paix et la stabilité (30%) et améliorer le système éducatif (23,8%).

Le Centre africain d'Etudes Internationales, Diplomatiques, Économiques et Stratégiques (CEIDES) est un laboratoire d'idées qui cumule plus d'une dizaine d'années d'expérience dont six d'existence officielle sous la forme d'une association indépendante, à caractère scientifique et à but non lucratif.

Le CEIDES a vocation à contribuer à la paix et à la prospérité du continent. Il s'engage ainsi à travers la stratégie, la recherche, le conseil, l'influence et la formation dans le cadre du continuum des 3D Développement/Diplomatie/Défense.

Il compte 4 Clubs actifs qui rassemblent des décideurs, chercheurs et partenaires à différentes échelles.

L'intelligence des situations et des contextes, sans enfermement systémique, par recours à la rigueur méthodologique des sciences sociales, la capacité à mettre en place des espaces ouverts, transdisciplinaires et multiacteurs de dialogue structuré et en partager le fruit par des mécanismes de lobbying et plaidoyer sont notre cœur de métier.



ceides

Centre africain d'Etudes Internationales
Diplomatiques Economiques et Stratégiques

B.P. 35147 Bastos-Yaoundé/Cameroun

Tél : (+237) 243 105 872

www.ceides.org

Email : infos@ceides.org



Think tank Ceides